



Laon, le 5 octobre 2016

Communiqué de presse

Signature de convention de participation citoyenne

Vendredi 7 octobre à 17 heures à Chevregny

Vendredi 7 octobre 2016, M. Cédric BONAMIGO, sous-préfet, directeur de cabinet, le colonel Carlos MENDES, commandant le groupement de gendarmerie de l'Aisne et les maires de quinze communes signeront une convention de participation citoyenne.

Les maires des communes suivantes ont choisi de rejoindre le dispositif : Achery, Anguilmont-le-Sart, Bertricourt, Camelin, Chamouille, Chevregny, Concevreux, Courbes, Deuillet, Gernicourt, Mayot, Monceau-les-Leups, Travecy, Trucy et Wissignicourt.

Le concept de participation citoyenne est fondé sur la solidarité de voisinage et vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance. Ce dispositif accroît ainsi l'efficacité de la lutte contre la délinquance par une remontée du renseignement optimisée, fondée sur le principe : « **Un doute, une inquiétude : je fais le 17** ».

Concrètement, des référents volontaires et bénévoles sont nommés pour informer directement les services de sécurité (gendarmerie – police) de tout événement suspect, ou de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens, dont ils seraient les témoins. Ces référents participent également à la sensibilisation de leurs voisins aux problématiques de sécurité.

Au sein de l'arrondissement de Laon, 174 conventions de participation citoyenne ont été signées depuis la création du dispositif, ce qui représente 62,5% des communes. Pour l'ensemble du département de l'Aisne, 612 conventions ont été signées à ce jour.

Dans le département de l'Aisne, plusieurs autres dispositifs viennent compléter la participation citoyenne :

- « alerte commerces », dispositif de prévention alertant les commerçants par SMS lorsque des faits délictueux ont lieu à proximité ;
- « alerte agriculture », dispositif de même nature que le précédent, mais à l'attention des exploitants agricoles ;
- l'application « stop cambriolages », qui permet aux particuliers de recevoir les alertes diffusées par la gendarmerie de l'Aisne ;
- « alerte élus », destiné à informer les maires de certains faits de délinquance commis sur le territoire de leur commune.